

# La lettre solidaire

N°4 - Décembre 2025



**« J'ai été très heureux d'apprendre qu'une association comme Solidarité paysans existe »**

...nous disait Marcel\*, petit céréalier de la plaine. Il a entendu parler de nous lors de la diffusion d'un film dans le cadre du Festival AlimenTerre .

Inlassablement, nous participons à des manifestations pour nous faire connaître et ce travail n'est pas vain, même s'il n'y a qu'une seule personne qui finisse par nous appeler ou qui puisse en parler à un agriculteur ou agricultrice de sa connaissance, en détresse. Ils commencent à être nombreux, celles et ceux qu'on accompagne ou qu'on a accompagné.

Denis\*, qui n'arrivait plus à faire sa comptabilité depuis cinq ans et qui payait plein pot ses cotisations MSA. La compta a été mise à jour, 12.000 € de trop perçu ont été remboursés.

Olivier\*, en burn-out, accompagné pendant près d'un an par les accompagnateurs qui lui ont laissé le temps de se remettre doucement avant de voir avec lui les possibilités qui lui permettraient de s'en sortir. Il a finalement choisi de changer de pratiques, passer de vaches laitières en vaches allaitantes, diminuer son troupeau de moutons et proposer de la pension pour chevaux.

Cela fait huit ans que Solidarité paysans a été créé en Alsace et bien du cheminement a été accompli. Ce sont plus d'une cinquantaine de paysan(e)s qui ont trouvé, parmi la vingtaine de bénévoles formés, des interlocuteurs attentifs pour ne plus être seul(e) face à leurs problèmes.

Contrairement à ce que pensait un directeur de centre de gestion qui ne voyait pas l'intérêt de créer une association de soutien aux agriculteurs en difficulté en Alsace, ce n'est pas parce que notre région est riche que tout va bien. Même si cela ne se voit pas, les problèmes existent et peuvent aussi se terminer très mal.....

Dominique



\* prénoms d'emprunt pour respecter l'anonymat

# A savoir...

## Cumuler RSA et Prime d'Activité, c'est possible !

*Vous bénéficiez du revenu de solidarité active (le RSA) et vous pouvez bénéficier de la prime d'activité pour compléter un faible revenu.*

### Pour être éligible, il faut:

- avoir +18 ans ;
- résider en France
- avoir une situation professionnelle active ou éducative permettant de percevoir un **revenu**

### Quels sont les revenus pris en compte ?

- les revenus d'activité professionnelle, les salaires, les bénéfices.
- les revenus de remplacement, chômage, maladie, retraite et pension.

### Où faire sa demande ?

- sur internet, connectez vous au site de la MSA

La prime d'activité est versée aux foyers dont les revenus ne dépassent pas un certain montant.

Les ressources de l'ensemble du foyer sont prises en compte y compris l'aide au logement, dans la limite d'un forfait.

Pour calculer le montant de la prime d'activité à laquelle vous pourriez prétendre, vous devez déclarer les ressources du foyer sur les trois mois précédant votre demande et à chaque révision trimestrielle.

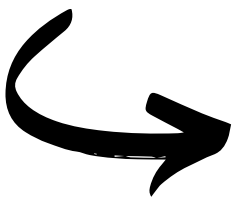
### *Nouveauté !*

Suite au décret en Conseil d'Etat n°2017-811 du 5 mai 2017, à titre optionnel, le calcul de la prime d'activité propose une déclaration sur la base de votre chiffre d'affaires trimestriel ou de vos recettes trimestrielles sous réserve de certaines conditions.

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif lors de la demande de l'option, le montant total de vos recettes ou de votre chiffre d'affaires des 12 derniers mois doivent être inférieur ou égal à 82 800 € pour le secteur agricole.

Et si le montant trimestriel de vos recettes ou de votre chiffre d'affaire déclaré est inférieur au quart de ce seuil.

A défaut ce sont vos derniers bénéfices agricoles connus lorsqu'ils correspondent à une année complète d'activité qui seront retenus.



<https://www.msa.fr/prime-d-activite>

## Contactez nous !

Solidarité Paysans Alsace  
La Taupré 68240 Fréland  
tel : 07 69 03 89 75  
alsace@solidaritepaysans.org  
www.solidaritepaysans.org/alsace

# Au niveau local...

## Formations réalisées en 2025

Chaque année, les membres de l'association bénéficient d'une formation continue, afin d'acquérir ou d'approfondir des connaissances et des compétences pour pouvoir répondre aux demandes d'accompagnement, qui sont plus nombreuses cette année.

Dans certaines situations, la comptabilité n'a pas été réalisée depuis plusieurs années. Il a donc été vu comment mettre à jour avec la personne accompagnée sa comptabilité, à partir de documents réalisés en interne pour les exploitations au microBA ou au réel simplifié.

De plus, au sein de l'équipe, nous avons pu accueillir presque 10 nouveaux bénévoles depuis 2024. Nous avons donc organisé une formation avec deux membres de Agricall Wallonie (Belgique) sur la thématique « Quelles clés pour mener un entretien de soutien ? ». Cette formation a permis aux nouveaux bénévoles d'obtenir des outils comme l'écoute active, la reformulation, les questions ouvertes, ... et aux bénévoles déjà présents de remettre à jour ces outils.

Ces formations ont complété les analyses de la pratique et les relectures d'accompagnements, que l'on réalise chaque année.



## Film "Labeur de Labours"

En 2024, Anaïs Gasparini, réalisatrice et actrice alsacienne, a produit un film indépendant tout public sous forme d'un docu-fiction. La fiction, qui à travers le regard d'une jeune citadine, montre les difficultés vécues par une famille d'agriculteurs, est ponctuée par des témoignages en voix-off ou en portrait de 8 agriculteurs et agricultrices alsaciens.

Ce film, qui se termine sur des leviers d'action est passé en avant-première le samedi 22 novembre 2025 et il présente bien l'action de l'association.

La salle de plus de 300 places était pleine et les spectateurs sont venus nombreux aux stands, qui ont suivi la projection. Ce film peut être l'occasion pour l'organisation de ciné-débats. Contactez-nous !

**Prochains  
Rendez-Vous**

**6, 7 et 8/03/26** : Festival de la Vosgienne à Colmar

**11/03/2026** : AG à la Chambre d'Agriculture de Sainte Croix-en-Plaine autour de "L'injuste prix de notre alimentation"

**16 et 17/05/26** : Festival de l'élevage à Brumath

# Au niveau national...

## Le projet de loi finance sacrifie nos agriculteurs et agricultrices en difficulté

Dans son chapitre sur « la gestion des crises et des aléas de la production agricole, le projet de loi 2026, présenté par le gouvernement et en discussion au Parlement, constitue un coup majeur aux dispositifs publics en faveur des agriculteurs et agricultrices en difficultés. Ainsi :

- les Crédits alloués pour l'AREA (Aide à la Relance des Exploitations Agricoles) sont réduits de 80%, tout comme :

- l'aide à la cessation d'activité
- le fonds d'allègement des charges est supprimé

> Ces 3 dispositifs font pourtant partie des engagements pris par les pouvoirs publics pour venir en soutien aux agriculteurs-trices en difficulté et contribuer à la réduction du mal-être en agriculture, fortement exprimé lors des mouvements revendicatifs de 2024 et 2025.

► Nous en appelons à la Ministre de l'Agriculture, ainsi qu'au Coordinateur de la Feuille de route Interministérielle de Prévention du mal être et des difficultés en agriculture, au nom des engagements pris afin de défendre le rétablissement de ces financements.

► Nous en appelons aux parlementaires également afin qu'ils rétablissent ces crédits et garantissent aussi l'engagement collectif à défendre les fermes en difficulté.

## Pour soutenir notre action... Pensez à adhérer ou ré-adhérer !

Je, soussigné(e) (nom, prénom).....

Adresse: .....

Tel: ..... Courriel : .....

**adhère à Solidarité paysans Alsace et verse une cotisation de 35 €  
et éventuellement un don de .....€**

le ...../...../.....

Signature:

Par chèque à l'ordre de 'Solidarité paysans Alsace' à envoyer au trésorier:

Alexandre Bour, 13 rue haute 67220 Steige (un reçu fiscal vous sera envoyé pour la déduction d'impôts)

Par virement sur le compte : FR76 1027 8013 1100 0204 4630 111

## Une autre manière de soutenir SP Alsace : le don militant à la Biocoop !



Le fonds de dotation des magasins Biocoop soutient le réseau Solidarité Paysans en mettant en place le Don militant dans les magasins souhaitant y participer.

Ce don militant permet aux clients de pouvoir arrondir à l'euro supérieur leur paiement en passant en caisse. Cette différence sera reversée aux associations Solidarité Paysans locales.

En Alsace, deux magasins se sont joints à l'opération.  
Merci à ces magasins et à toutes les personnes, qui nous soutiennent à travers cette action !

⇒ la Biocoop, Les Erlen, à Colmar

⇒ la Biocoop, Le Temps des Saisons, à Altkirch